



PROCES VERBAL DU BUREAU SYNDICAL

du lundi 5 mai à 18h30
à ST PIERRE DE CHARTREUSE

Validation du procès-verbal du bureau syndical du 11 décembre 2024

1. COMMUNICATION

- 1.1 30 ans du Parc naturel régional de Chartreuse
- 1.2 Soutien à la démarche "Particip'Action en Chartreuse"

2. BIODIVERSITE AMENAGEMENT PAYSAGE

- 2.1 Cartographie de la flore et des habitats
- 2.2 Rivières Sauvages
- 2.3 Bilan conseil scientifique
- 2.4 Convention mécénat Rivières Sauvages

3. CULTURE ET PATRIMOINE

- 3.1 Coups de pouce à manifestations 2025 – Session 2

4 EDUCATION

- 4.1 Programme d'actions éducation 2025

5 TOURISME

- 5.1 Médiateur en espace naturel
- 5.2 Convention de reversement de la subvention régionale Plan Filière Equine
- 5.3 Demande de financement PDIPR en investissement pour la requalification du PDIPR du Pays Voironnais
- 5.4 Demande de financement poste séjours et filières Destination Chartreuse
- 5.5 Demande de financement pour l'année 2 projet Inter Ev pastoralisme tourisme

6 ADMINISTRATION FINANCES

- 6.1 Convention annuelle entre le Département de l'Isère et le Parc
- 6.2 Création de poste d'attaché principal suite avancement
- 6.3 Création de poste pour l'Atlas de la Biodiversité Communale

7 FORET

- 7.1 Forestivités en Savoie 2025
- 7.2 Sensibiliser aux métiers de la forêt et du bois

QUESTIONS DIVERSES

Dominique ESCARON, Président, accueille les participants et les remercie de leur présence à ce bureau syndical.

Il constate le quorum et donne ensuite lecture des pouvoirs et excusés.

Le Président demande validation pour le procès-verbal du 11 décembre 2024. Les membres du bureau n'émettant pas de réserve, celui-ci est validé à l'unanimité.

Il remercie le Bureau et lance les débats.

1 – COMMUNICATION

Points présentés par Dominique ESCARON

1.1 – 30 ans du Parc naturel régional de Chartreuse

RAPPEL

Le Parc naturel régional de Chartreuse célébrera son 30ème anniversaire le samedi 14 juin 2025, à Saint-Pierre-de-Chartreuse. Cet événement marquant a pour objectif de réunir les 72 communes qui composent le Parc, ainsi que les habitants, visiteurs et acteurs du territoire autour des valeurs portées par le Parc de Chartreuse dans un cadre festif et convivial. Cette journée sera un moment fort de partage et de sensibilisation à la richesse et à la préservation de notre environnement.

DEROULE DE LA JOURNEE

La fête se déroulera tout au long de la journée avec un programme riche et varié :

- **Une soixantaine de stands** mettant en avant les activités de pleine nature, les savoir-faire locaux, ainsi que le patrimoine naturel et culturel du territoire.
- **Sept conférences** sur des thématiques variées liées à l'environnement, à l'histoire du Parc et aux enjeux de la transition écologique.
- **De nombreuses animations** tout au long de la journée : stands thématiques à la découverte de la biodiversité et des paysages de Chartreuse, démonstrations de savoir-faire artisanaux, spectacles, expositions et activités ludiques pour petits et grands.
- **L'inauguration officielle** du nouveau bâtiment de la Maison du Parc et de l'Office de Tourisme Intercommunal à 11h, en présence des élus et des partenaires du Parc.

Les visiteurs pourront profiter d'une offre gastronomique variée et de qualité, mettant en avant les spécialités de Chartreuse, aussi bien en journée que pour la soirée. La fête se terminera par un grand **bal festif en plein air**, offrant un moment de convivialité et de partage.

BUDGET

Budget prévisionnel 30 ans	
Programme animations - spectacles - sorties - ateliers	10 000,00 €
Communication - partenariat - inauguration	7 812,00 €
Matériel, logistique, sécurité, accueil exposants	7 188,00 €
Total Budget	25 000,00 €

Bernard MICHALLET tient à remercier Mathieu Gavend d'avoir permis aux forestiers de bénéficier d'un stand avec la présence de l'ASA et du GSC.

Dominique ESCARON souligne que pour l'occasion il n'y aura pas de journal du Parc mais la sortie d'un encart spécial dans le Dauphiné Libéré.

Michelle MONIN demande s'il y aura de la dégustation.

Artur FATELA confirme qu'il y aura la présence de nombreux producteurs, de la restauration rapide, les vins de Savoie et d'Isère, brasseurs locaux..., les restaurateurs sont également associés.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'autoriser la prise en charge par le syndicat mixte de la totalité des frais inhérents à cet évènement,***
- ***D'autoriser le Président au mandatement de l'ensemble des dépenses se rapportant à cet évènement***

Votants (en voix) : 39

Exprimés (en voix) : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

1.2 – Soutien à la démarche « Particip'Action en Chartreuse »

Contexte et présentation du projet

La démarche "Particip'Action en Chartreuse", lancée en 2021, vise à mettre en valeur la contribution des citoyens à la transition écologique et sociale du massif. Co-porté par le Parc naturel régional de Chartreuse et l'association des Amis du Parc de Chartreuse, ce projet s'inscrit pleinement dans les dynamiques de concertation et de participation des habitants prévues par la nouvelle charte du Parc. Après une phase de lancement et de structuration, l'initiative entre désormais dans une étape de consolidation pour la période 2025-2026.

Actions prévues pour 2025-2026

Les Amis du Parc prévoient de déployer plusieurs actions majeures, notamment :

- Une concertation avec les associations faîtières du territoire autour de la participation citoyenne et des enjeux de la transition ;
- La participation à la célébration des 30 ans du PNR de Chartreuse, le 14 juin 2025, en animant un pôle "Avenir et transition" comprenant un village des transitions, une animation prospective "Chartreuse 3.0" et la restitution de cette animation sous la forme d'une fresque collaborative ;
- L'animation d'un réseau de 26 collectifs éco-citoyens actifs sur l'ensemble du territoire, avec l'organisation de 4 soirées thématiques sur les transitions (numérique, écohabitat, énergies et biodiversité) ;
- La poursuite du recensement des initiatives locales de transition et leur intégration dans la base de données cartographique en ligne sur www.participaction-chartreuse.fr.

Budget prévisionnel et demande de soutien

Le coût prévisionnel de ces actions est estimé à environ 14 000 € HT. Dans le cadre du programme LEADER, les Amis du Parc sollicitent une subvention du Parc naturel régional de Chartreuse à hauteur de 2 200 €, en contrepartie des fonds européens Leader.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver cette demande de subvention de 2 200 € afin d'appuyer la consolidation de la démarche "Particip'Action en Chartreuse",***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

Votants (en voix) : 39

Exprimés (en voix) : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2 – BIODIVERSITE AMENAGEMENT ET PAYSAGE

Points présentés par Dominique CLOUZEAU, Vice-présidente en charge de la biodiversité et des espaces sensibles

2.1 – Cartographie de la flore et des habitats

CONTEXTE

Le Parc naturel régional de Chartreuse présente des milieux naturels d'une grande richesse et une très grande diversité en espèces faunistiques et floristiques.

Cette diversité ne reflète néanmoins pas le nombre exact d'espèces et d'habitats concernés du fait de l'extension du territoire du Parc naturel régional en 2023. De plus, les cartographies d'habitats existantes ont été réalisées en 2000 et 2012, à l'échelle de l'ancien périmètre du Parc. Il paraît ainsi essentiel de mettre à jour cette cartographie et d'apporter aux nouvelles communes du Parc des inventaires floristiques ainsi qu'une cartographie des habitats.

De plus, le Parc portera à partir de 2025 un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). La réalisation ou actualisation d'inventaires floristiques et d'une cartographie des habitats sur les communes du Parc qui participeront à cet ABC semble pertinent et prioritaire.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Une cartographie de la flore prioritaire et des habitats sera réalisée, prioritairement, sur des communes non-cartographiées à ce jour (nouveau périmètre du Parc) et engagées dans l'Atlas de la Biodiversité Communale du Parc de Chartreuse. Pour réaliser cela, des inventaires botaniques sont réalisés sur le périmètre d'étude pour y définir les habitats selon une typologie précise (EUNIS niveau 4 minimum et échelle 1/10 000^e à 1/20 000^e). S'en suit ensuite une synthèse cartographique réalisée sous SIG.

Une fois la cartographie de la flore et des habitats réalisée, elle permettra aux communes concernées de mieux connaître leur patrimoine naturel, d'appréhender et de localiser les différents enjeux afin de les valoriser et les prendre en compte dans l'aménagement du territoire et les documents d'urbanisme.

BUDGET PREVISIONNEL

Plan de financement prévisionnel maîtrise d'ouvrage PNRC			
Dépenses		Recettes	
Réalisation des inventaires floristiques et de la cartographie des habitats	9 842.50 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes	4 921,25 €
		DREAL	4 921,25 €
TOTAL	9 842.50 €	TOTAL	9 842.50 €

Dominique CLOUZEAU précise que le dossier « ABC » a été déposé en mars, il est en cours d'examen, la réponse doit nous être donnée avant juillet pour savoir si l'on est retenu et ainsi obtenir une subvention à hauteur de 80%. Il y a 2 communes du nouveau périmètre inscrites et qui aurait besoin de cette cartographie en complément de l'ABC.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et son plan de financement.**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Votants (en voix) : 39

Exprimés (en voix): 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2.2 – Action Guiers mort « Sites Rivières Sauvages »

CONTEXTE

Le Parc de Chartreuse est coporteur du label « Sites rivières Sauvages » attribué au Guiers mort en 2019.

Ce label a permis de récompenser les acteurs du territoire pour la gestion exemplaire de la rivière. Le travail de concertation du premier cycle de labellisation (2019-2024), a permis d'aboutir à la réalisation de nombreuses actions (*arasement de seuils, méthode expérimentale d'éradication de la Renoué du Japon, suivi scientifique du cingle plongeur, suivi participatif de la qualité de la rivière, étude et caractérisation des refuges thermiques, restauration d'un pont patrimonial, etc.*).

2025 sera l'année du renouvellement du label sur le Guiers Mort avec la construction d'un nouveau programme d'actions pour les 5 prochaines années (2025-2030) et un audit prévu en juin 2025.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Pour mener à bien ce projet, plusieurs actions sont prévues en 2025 :

- l'application du concept d'hydrologie régénérative sur des sites pilotes : régénération de ripisylve par la replantation d'arbuste sur des sites expérimentaux, apport d'une dimension sociale par des chantiers participatifs de replantation. Plus spécifiquement, cette action vise à densifier la végétation multifonctionnelle et concurrencer le retour de la Renouée du Japon.

Axe 1

- la création de la fresque de la rivière du Guiers mort : fresque pédagogique qui met en lumière la richesse écologique et les enjeux de préservation d'un cours d'eau. **Axe 2**
- la création d'un scénario pour un documentaire « parole à la rivière » : l'idée derrière ce film est à la fois de fédérer différents acteurs autour de la rivière et notre relation à elle mais aussi de faire naître un outil de débat ancré au territoire. **Axe 2**

- une fête de renouvellement du label « Fête du Guiers (mort) : moment convivial et pédagogique pour découvrir la richesse du patrimoine naturel du bassin versant du Guiers.

Axe 3

BUDGET PREVISIONNEL

Plan de financement prévisionnel maîtrise d'ouvrage PNRC			
Dépenses		Recettes	
Fresque de la rivière du Guiers Mort	15 000 €	Région AURA	4 000 €
Conception du scénario – documentaire parole à la rivière		DREAL	11 000 €
Application du concept d'hydrologie régénérative sur des sites pilotes			
Fête de renouvellement du label			
Total	15 000 €	Total	15 000 €

Bernard MICHALLET demande un retour de l'opération d'éradication de la renouée du Japon.

Stéphane GUSMEROLI dit que ça a plutôt bien fonctionné, on voit de l'herbe qui repousse à la place, c'est un succès technique mais impossible à déployer et donc pas reproductible vu le coût et le temps passé, il y a donc un arrêt de l'opération. Il faudra à terme replanter d'autres espèces.

Céline DOLGOPYATOFF BURLET explique que les chèvres peuvent être utilisées pour manger la plante, ça l'affaiblit et la contient.

Bernard MICHALLET demande s'il y a toujours un suivi de la population du cingle plongeur.

Artur FATELA indique qu'il y a un suivi scientifique par le CNRS sur plusieurs années.

Dominique ESCARON demande de noter la date du 19/07 à la Diat pour la fête de renouvellement du label.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et son plan de financement,**

- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Votants (en voix) : 39
 Exprimés (en voix) : 39
 Pour : 39
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2.3 – Bilan et valorisation des actions du conseil scientifique

CONTEXTE

Le Conseil scientifique du Parc naturel régional de Chartreuse, instance non obligatoire mais fortement conseillée, existe depuis 1999. Il a fusionné avec le Conseil scientifique de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse en 2020 pour devenir le Conseil scientifique commun (CSC) au Parc et à la Réserve. Un important renouvellement de gouvernance s'est opéré à ce moment : création d'une co-présidence, d'un bureau, d'un règlement intérieur et d'une feuille de route 2020-2025, en lien avec le mandat pour 5 ans des 17 experts membres du CSC.

2025 étant la dernière année de ce mandat, le CSC souhaite réaliser un bilan de ses actions, et de leurs retombées sur le territoire, bilan rétrospectif remontant au-delà de 2020.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Ce travail de bilan et valorisation des actions du CSC nécessiterait les actions suivantes :

- Réalisation d'enquêtes et d'entretiens auprès d'anciens membres du Conseil scientifique, agents et élus du Parc ;
- Recherche en archives ;
- Synthèse et vulgarisation des travaux, avis, recherches conduites par les membres du CSC dans le cadre du Conseil scientifique du Parc ;
- Mise en forme et réalisation de livrables pédagogiques et communicants (livret bilan, poster, exposition...)
- Temps fort d'exposition et de partage des actions des membres du CSC lors d'un événement public : conférences, animations, sorties terrain...

Cette création de récit partagé de l'histoire du territoire avec le monde de la recherche vise également à mieux positionner les suites qui pourraient être données au CSC et à son ancrage territorial.

Les objectifs de cette démarche sont multiples :

- Valoriser et vulgariser les productions du Conseil scientifique du Parc sous forme pédagogique ;
- Porter-à-connaissance les actions du Conseil scientifique auprès des élus du Parc afin d'améliorer les interactions élus – CSC et de renforcer la mobilisation du CSC au service du territoire ;
- Augmenter la visibilité du CSC auprès du Parc et du territoire et son attractivité dans la perspective du renouvellement du CSC (intégration de nouveaux membres).

BUDGET PREVISIONNEL

Plan de financement prévisionnel maîtrise d'ouvrage PNRC			
Dépenses		Recettes	
Prestation d'enquêtes, recherches, synthèse et vulgarisation	5 000 €	DREAL	4 000 €
Prestation de communication (mise en forme, impression)		PNRC autofinancement	1 000 €
Événement public : logistique, animations			
Total	5 000 €	Total	5 000 €

Dominique CLOUZEAU indique que le conseil scientifique est très volontaire de faire connaître leurs compétences et augmenter leur visibilité vis-à-vis des élus. Ils aimeraient être sollicités davantage.

Céline DOLGOPYATOFF BURLET propose qu'il se rapproche du conseil scientifique du Département de l'Isère pour échanger.

Dominique ESCARON est content de pouvoir compter sur des scientifiques pour gérer les questions de recherches, de part leur investissement, leur collaboration et échanges.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

Votants (en voix) : 39

Exprimés (en voix) : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2.4 – Convention de mécénat entre l'Association du réseau Rivières Sauvages, Cie Française de la Grande Chartreuse et le PNR de Chartreuse

Contexte

Le Parc de Chartreuse est coporteur du label « Sites rivières Sauvages » attribué au Guiers mort en 2019. Ce label a permis de récompenser les acteurs du territoire pour la gestion exemplaire de la rivière. Le travail de concertation du premier cycle de labellisation (2019-2024), a permis d'aboutir à la réalisation de nombreuses actions (*arasement de seuils, méthode expérimentale d'éradication de la Renoué du Japon, suivi scientifique du cincle plongeur, suivi participatif de la qualité de la rivière, étude et caractérisation des refuges thermiques, restauration d'un pont patrimonial, etc.*).

2025 sera l'année du renouvellement du label sur le Guiers Mort avec la construction d'un nouveau programme d'actions pour les 5 prochaines années (2025-2030) et un audit prévu en juin 2025.

Convention

Dans le cadre du label « Site Rivières Sauvages », le Parc naturel régional de Chartreuse bénéficie du soutien financier d'entreprises engagées dans la préservation et la valorisation du patrimoine naturel de leur territoire. Ainsi, sur un don de 5 000 €, 90 %, soit 4 500 €, seront directement reversés au Parc. Ces fonds seront ensuite utilisés notamment pour appuyer la recherche scientifique, comme par exemple l'étude du cincle plongeur, qui s'intègre au programme du label « Sites Rivières Sauvages » sur le Guiers Mort.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***De valider la convention de mécénat tripartite,***
- ***D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.***

Votants (en voix) : 39

Exprimés (en voix) : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

3 – CULTURE ET PATRIMOINE

Point présenté par Anne GERIN Vice-présidente déléguée à la culture et au patrimoine

3.1 – Coups de pouce à manifestations 2025 – Session 2

Contexte

Le Parc de Chartreuse propose un soutien aux manifestations du territoire, selon un règlement interne et des critères liés à la Charte du Parc, aux publics visés, à la prise en compte de démarche éco-responsable au sein de l'évènement et au maillage territorial ; considérant que ces évènements contribuent à la dynamique socio-culturelle et économique locale.

Une sélection des évènements est opérée après appel à candidatures diffusé sur le territoire, sur le site web du Parc et aux acteurs.

Comme en 2024, l'organisation des sélections se fait par 2 appels à candidatures correspondant à 2 périodes de l'année pour le déroulé des manifestations soutenues.

Le premier appel à candidature, pour sélectionner des évènements se tenant ou démarrant entre janvier et juillet 2025, a permis de soutenir 28 évènements. Le second appel à candidature a été lancé et diffusé mi-février 2025 avec clôture de la réception des dossiers au 17 mars 2025.

Rappel des critères généraux :

- Le porteur de l'évènement a son siège sur le territoire du Parc, ou proche et réalise un évènement sur le territoire du Parc
- La manifestation répond aux axes de la Charte
- La manifestation répond à des critères d'éco-responsabilité

Le soutien proposé pourra prendre la forme d'une subvention ou de la prise en charge directe d'une facture (avec devis préalable fourni, au nom du Parc)

Le soutien aux manifestations pour 2025, session 2 proposé

Pour la seconde session 2025, 16 dossiers ont été réceptionnés suite à l'appel à candidatures.

EPCI	Communes	Porteur projet	Evènement date	Aide votée	Votes en voix
CA Pays Voironnais	La Buisse	Asso Le trail du Buis	Trail du Buis édition 2025 12/10/2025	400	Pour : 39
CA Pays Voironnais	Saint-Nicolas de Macherin	Association Ca bulle au village	Festival BD 11-12/10/2025	200	Pour : 39
CC Cœur de Chartreuse	Saint-Laurent-du-Pont	Asso Chartrouzarts	Festiv'Art nature en Chartreuse 3-4-5/10/2026	450	Pour : 39
CC Cœur de Chartreuse	Saint-Pierre d'Entremont	Association Graines de Sons	« Scène ouverte » 1 samedi en automne 2025	200	Pour : 39
CC Cœur de Chartreuse	St-Pierre d'Entremont Isère	GPAC de Chartreuse	Les mercredis des Entremonts 6 mercredis en Juillet et Août 2025	300	Pour : 39
CC Cœur de Chartreuse	Saint-Pierre de Chartreuse	Association MicheAleLait	Les Folies Biergères 04/10/2025	350	Pour : 39
CAPV / CC Cœur de Chartreuse	Saint-Etienne de Crossey, St Aupre, St Nicolas de Macherin, Miribel les Echelles et St Joseph de Rivière	Association Le Sou des Ecoles	Les Foulées nature de Crossey 05/10/2025	400	Pour : 39

CC Cœur de Chartreuse	Saint-Pierre de Chartreuse	Association Perspectives cavalières	Equus Cartusia 2025 05 et 06/07/2025	200	Pour : 39
CC Le Grésivaudan	Saint-Pancrasse	Association A Pleines Dents	Bal Folk 1 samedi en automne 2025	100	Pour : 39
CC Cœur de Chartreuse	Saint-Pierre de Chartreuse	Association Réciprocité Guiers	Fête du Guiers (mort) : sauvage, vivant et préservé le 19/07/2025	200	Pour : 39
CC Cœur de Chartreuse	Saint-Pierre de Chartreuse	Association Saint-Hugues les Egaux	Journée multi activités site de Saint-Hugues 7 dates entre juillet et décembre	300	Pour : 39
CC Cœur de Chartreuse	Saint-Laurent du Pont	Commune	Festival Miniature 17-23/03/2025	300	Pour : 38 NPPV : 1 (B. Pichon- Martin)
CC Le Grésivaudan	Sainte-Marie d'Alloix	Association l'Av'Hangard	Festival Regard animal 15-18/05/2025	200	Pour : 39
CC Cœur de Chartreuse	Saint-Pierre d'Entremont Isère	Association Graines de Son	Scène ouverte 1 samedi en automne 2025	100	Pour : 39
CC Cœur de Savoie	Porte de Savoie (Les Marches)	Association Information	Festival Livres en Marches 27 et 28/09/2025	1 000 (convention)	Pour : 39

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider les aides à manifestation au regard des critères définis,**
- **D'autoriser le Président à engager les dépenses à afférentes et tout document lié à ces demandes**

Votants (en voix) : 39

Exprimés (en voix): 39

Pour : 39 (pour 14 manifestations) 38 (pour Festival Miniatures)

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 1 B. Pichon-Martin pour Festival Miniatures

4 – EDUCATION

Point présenté par Stéphanie BREYTON, Vice-présidente déléguée à l'éducation au territoire et aux événements sportifs

4.1 – Programme d'actions éducation 2025

RAPPEL

L'éducation et la sensibilisation sont une des 5 missions des Parcs naturels régionaux, qui sont reconnus comme des territoires privilégiés de découverte et d'expérimentation.

L'aide du Parc est centrée sur des projets pédagogiques orientés sur des problématiques d'éducation au territoire en lien avec les actions du Parc, comme par exemple :

- La découverte du territoire : forêt, agriculture, Réserve naturelle, du patrimoine culturel, activités du Parc, pratiques sportives hivernales et estivales.
- La sensibilisation à différentes thématiques : éco-citoyenneté, développement durable, mobilité, économie d'énergie, initiation au compostage...

Pour chaque projet, le Parc s'engage sur un soutien financier (outils pédagogiques, intervenants extérieurs) et l'édition d'une lettre numérique regroupant les restitutions de tous les projets pédagogiques. L'école s'engage à prendre en charge une partie des coûts (intervenants extérieurs, visites, outils pédagogiques...) et à réaliser un support de restitution finale.

DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION

1. OUTILS ET FORMATIONS PÉDAGOGIQUES SCOLAIRES ET HORS TEMPS SCOLAIRES

OBJECTIFS :

- Édition d'un support de restitution afin de communiquer sur la politique d'éducation au territoire du Parc auprès des enseignants, des élus, des associations...
- Création d'outils pédagogiques afin d'améliorer et de rendre plus attractives les animations de présentation du Parc dans les établissements scolaires et les centres de vacances,
- Création d'outils pédagogiques en lien avec l'exposition « Paysages à + 2 degrés à destination des jeunes et du grand public

Budget prévisionnel pris en charge par le Parc :

- . Édition d'un support de restitution : 1 265 €/TTC
 - . Création et acquisition d'outils, de supports et de kits pédagogiques : 2 985 €/TTC
 - . Outils paysages à + 2 degrés : 4 000 €/TTC
- Soit un total de 8 250 €/TTC (contrat Parc : 6 600 € Région AURA + 1 650 € CD73).

2. SOUTIEN A 48 PROJETS PÉDAGOGIQUES DES JEUNES DU TERRITOIRE – 1er degré

OBJECTIFS :

- Contribuer au développement d'une offre de qualité en matière d'éducation à l'environnement et au territoire pour le public scolaire du 1er degré en Chartreuse.
- Inciter les établissements scolaires du 1er degré de Chartreuse et des villes-portes à conduire des projets pédagogiques liés à la découverte des territoires et des patrimoines.

Budget prévisionnel pris en charge par le Parc : soutien de 48 projets à 790 €/TTC en moyenne chacun, soit un total de 37 920 €/TTC (contrat Parc : 30 336 € Région AURA + 7 584 € CD 73).

3. SOUTIEN À 17 PROJETS PÉDAGOGIQUES DES JEUNES DU TERRITOIRE – 2nd degré

OBJECTIFS :

- Contribuer au développement d'une offre de qualité en matière d'éducation à l'environnement et au territoire pour le public scolaire du secondaire en Chartreuse.
- Inciter les établissements scolaires de Chartreuse et des villes portes à conduire des projets pédagogiques liés à la découverte des territoires et des patrimoines.

Budget prévisionnel pris en charge par le Parc : soutien de 17 projets à 740 €/TTC en moyenne chacun, soit un total de 12 580 €/TTC (contrat Parc : 10 064 € Région AURA + 2 516 € CD73).

4. SOUTIEN À 18 PROJETS PÉDAGOGIQUES DES CENTRES DE VACANCES ET/OU HORS TEMPS SCOLAIRE

OBJECTIFS :

- Élargir notre champ d'action en matière de sensibilisation et de découverte du territoire aux jeunes en hors temps scolaire.
- Inciter les accueils de loisirs sans hébergement, les associations, les collectivités de Chartreuse et des villes portes à conduire des projets pédagogiques liés à la découverte des territoires et des patrimoines.

Budget prévisionnel pris en charge par le Parc :

- soutien de 9 séjours à 400 €/TTC en moyenne chacun, soit un total de 3 600 €/TTC

- soutien de 9 projets hors temps scolaire à 400 €/TTC en moyenne chacun, soit un total de 3 600 €/TTC
Au total, 7 200 €/TTC (contrat Parc : 5 760 € Région AURA + 1 440 € CD 73)

5. SOUTIEN A 14 PROJETS PÉDAGOGIQUES SAVOIR ROULER A VÉLO EN CHARTREUSE (SCOLAIRE ET HORS TEMPS SCOLAIRE)

OBJECTIFS :

- Favoriser l'autonomie des enfants pour les déplacements du quotidien à vélo,
- Sensibiliser les équipes enseignantes aux enjeux des mobilités actives,

Budget prévisionnel pris en charge par le Parc : Soutien de 14 projets à 925 €/TTC en moyenne chacun, soit 12 950 €/TTC (contrat Parc : 9 472 € Région AURA + 1165.50 € CD73 + 2 312.50 € Génération Vélo)

Le budget total alloué aux actions de sensibilisation et d'Éducation des jeunes du territoire sur la programmation 2025 est de 78 900 €.

Pour information, au cours de cette année scolaire 2024/2025, 3 831 enfants et jeunes de 155 classes et 6 groupes de jeunes répartis sur 37 communes participent à un projet pédagogique en temps scolaire et hors temps scolaire.

Anne GERIN rappelle que le Département de l'Isère participe aux actions d'éducation dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles.

Céline DOLGOPYATOFF BURLET rajoute que le service environnement par le biais de Jeunesse et sport du CD 38 soutient environ 30 000 enfants par an par un programme spécifique de 1,2 million d'€.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***De valider les actions du programme de sensibilisation et d'éducation,***
- ***D'autoriser le président à signer tout document se rapportant à la présente décision.***

Votants (en voix) : 39

Exprimés (en voix) : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

5 – TOURISME

Points présentés par Bertrand PICHON-MARTIN Vice-président délégué à l'attractivité du territoire, au tourisme et à l'économie

5.1 – Médiateur en espace naturel

CONTEXTE

Le site Natura 2000 Ubacs du Charmant Som et Gorges du Guiers mort abrite une richesse d'habitats naturels forestiers, reconnus à l'échelle européenne pour leur rareté ou leur fragilité, comme des érablaies de pente et des épicéas sur lapiaz.

Sont également présents des milieux ouverts, comme les prairies ou les pelouses d'altitude, des milieux rocheux et humides, notamment une tourbière acide d'altitude, milieu particulièrement remarquable puisqu'il accueille des habitats naturels rares à l'étage montagnard.

Tous ces milieux abritent de nombreuses espèces remarquables comme la Potentille du Dauphiné, la Gagée jaune, l'Ophioglosse commun, la Rosalie des Alpes, le Tétrás lyre, la Chouette chevêchette, diverses chauves-souris ou encore le Lynx.

Au pied du sommet du Charmant Som, se trouve une auberge ouverte de juin à fin septembre et l'un des derniers alpages laitiers de l'Isère, où le fromage est fabriqué et vendu sur place, offrant un paysage remarquable de pâturages. Le site est parcouru par un réseau PDIPR dont le GR9, le GRP Tour de Chartreuse et des sentiers de petite randonnée.

La fréquentation du Charmant Som est croissante, l'éco-compteur en place indiquait en 2017 75 400 visiteurs à l'année contre 100 000 estimés aujourd'hui (+32% en 8 ans). Cette augmentation génère des comportements parfois inadaptés : présence de chiens en période d'estive, pratiques de bivouac, sortie de sentiers, ...

Au-delà des actions engagées (événements, communication institutionnelle, touristique, présences ponctuelles sur site,...) le Parc et ses partenaires souhaitent mobiliser un animateur sur site sur la période estivale pour aller à la rencontre des publics plus ou moins connaisseurs des enjeux environnementaux et de multiusage du site.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Il s'agit d'une mission de médiation humaine, en cœur de site, du 1^{er} juillet au 31 octobre :

- > Priorité d'action : Sensibiliser et informer les publics sur les « codes » et bonnes pratiques en montagne, les singularités écologiques du site et le contexte socio-écologique
- > Activité secondaire si faible affluence sur site : participer aux observations de terrain et distribuer un questionnaire « de fréquentation »

Les maraudes s'organiseront principalement les week-end, notamment en septembre et octobre. Il sera demandé de réaliser des journées de 8h, potentiellement en horaires décalés le matin ou le soir, notamment au regard des pratiques de bivouac.

BUDGET PREVISIONNEL

Dépenses		Recettes	
Prestation AMM 40 jours	10 000 €	REGION AURA	5 000 €
		Autofinancement Parc	1 666 €
		Communauté de communes Cœur de Chartreuse	1 667 €
		Grenoble Alpes Métropole	1 667 €
Total	10 000 €	Total	10 000 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

Votants (en voix) : 39

Exprimés (en voix) : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

5.2 – Convention de reversement de la subvention régionale Plan Filière Equine

CONTEXTE

Le Parc de Chartreuse a engagé en 2022 une étude d'opportunité sur le déploiement d'une filière équestre à l'échelle du massif avec l'appui d'Isère Cheval Vert.

La faisabilité du déploiement de cette filière ayant rapidement été confirmée, l'ambition de la mission s'est orientée vers la création de trois itinérances équestres de 3 à 4 jours.

Le Parc de Chartreuse a sollicité en octobre 2023 une subvention au titre du Plan Filière Équine de la Région AURA pour financer des investissements concernant :

- L'aménagement des sentiers et la mise en place de la signalétique associée ;
- L'aménagement des haltes équestres ;
- L'équipement de 11 hébergeurs pour l'accueil des cavaliers et des chevaux.

La Région a répondu favorablement en attribuant une aide de 50.000 € HT.

La subvention est versée exclusivement au bénéficiaire principal, le *Syndicat mixte du parc naturel régional de Chartreuse*.

La Région autorise le *Syndicat mixte du parc naturel régional de Chartreuse* à procéder au reversement de la subvention selon les modalités prévues par l'arrêté attributif de subvention.

PROPOSITION DE DECISION

Il s'agit de valider le modèle de convention de reversement entre le bénéficiaire principal, le *Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse*, et les bénéficiaires finaux (EPCI et hébergeurs).

Cette convention a pour objet de préciser le cadre et les modalités des engagements réciproques entre le bénéficiaire principal et les bénéficiaires finaux.

Le modèle de convention de reversement est joint au rapport.

Bertrand PICHON-MARTIN précise qu'il doit y avoir une convention avec les intercommunalités et les 11 hébergeurs, car on est sur des sentiers de randonnée, convention avec la Région AURA pour simplifier la démarche et qu'il n'y ait qu'un seul interlocuteur : le Parc.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver la convention de reversement,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, ainsi que les avenants.***

Votants (en voix) : 39

Exprimés (en voix) : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

5.3 – Demande de financement PDIPR en investissement pour la requalification du PDIPR du Pays Voironnais

Contexte

Dans le cadre de ses compétences PDIPR, le Département de l'Isère délègue au Parc naturel régional de Chartreuse la gestion du réseau sur les secteurs chartrouxins du Grésivaudan, Cœur de Chartreuse et Voironnais. Dans ce contexte, le Parc naturel régional de Chartreuse est l'interlocuteur unique du Département pour l'évolution du réseau, l'entretien annuel, la gestion des subventions, etc.

Localement, la gestion s'organise avec les EPCI via un conventionnement répartissant les rôles de chacun. Pour tous travaux d'entretien ou d'investissement, les EPCI font remonter leurs dépenses au Parc, qui assure le lien administratif avec le Département. En cas de projets d'investissement

extraordinaires, des demandes de subventions peuvent être faites, déposées par le Parc pour le compte des EPCI.

En 2022, la Communauté du Pays Voironnais a initié un travail de requalification de son réseau. L'ancienneté du réseau (près de 15 ans) justifiait une adaptation aux évolutions du territoire. Cette évolution appelle des travaux de terrain conséquents pour lesquels un accompagnement du Département est sollicité. Le réseau PDIPR à l'échelle de la CAPV reste stable à 521km.

Descriptif

L'opération porte sur les travaux de balisage, de débalisage, de réouverture et sécurisation des nouveaux itinéraires prévus sur l'ensemble de l'année 2025 avec l'objectif de disposer d'un nouveau réseau opérationnel d'ici début 2026. (34 kilomètres réouverts en Chartreuse).

Pour cette réalisation, le Département de l'Isère est sollicité pour une aide à l'investissement : la demande est déposée par le Parc pour le compte de la CAPV.

Plan de financement

Dépenses		Recettes	
Travaux d'aménagement	62 300 €	CD38	31 150 €
		Autofinancement territorial	31 150 €
Total	62 300 €	Total	62 300 €

Céline DOLGOPYATOFF BURLET fait savoir que le dossier est en cours d'instruction au Département, il ne fait pas partie de la convention.

Artur FATELA confirme que c'est une demande de financement exceptionnel.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***De valider le projet présenté et les dépenses associées ;***
- ***D'autoriser le Président à solliciter le Département de l'Isère pour le financement de cette action, pour le compte de la CAPV ;***
- ***D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.***

Votants (en voix) : 39

Exprimés (en voix) : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

5.4 – Demande de financement poste séjours et filières Destination Chartreuse

RAPPEL

Depuis 2022, le Parc de Chartreuse expérimente un poste "itinérances et séjours en Chartreuse". L'ambition étant de structurer des filières autour du réseau PDIPR et des hébergements touristiques du massif.

En trois ans, ce poste a permis de requalifier les itinérances pédestres, de travailler à l'émergence d'une filière équestre et d'engager un état des lieux de l'offre vélo en Chartreuse. En parallèle un travail de fond a été mené sur la gestion du PDIPR. La démarche a été animée en collaboration avec les communes et EPCI, Chartreuse tourisme, les offices de tourisme, les Départements, les Fédérations de pratiquants et les gestionnaires d'espaces naturels pastoraux et forestiers.

En 2025 plusieurs actions sont programmées dans la continuité des 3 ans passés : expérimentation d'un réseau hébergeurs "itinérances", élaboration de la feuille de route du vélo, année test de l'outil de gestion numérique mutualisé, méthodologie d'évaluation, ...

L'ambition est donc de profiter de l'opportunité de l'espace valléen 2021-2027 pour poursuivre l'émergence, l'ancrage et l'évaluation de filières touristiques en Chartreuse élaborées sous l'angle des itinérances, de la valorisation des patrimoines et des socioprofessionnels de la Chartreuse.

DESCRIPTIF

L'action porte donc sur le financement du poste de chargée de projet "séjours et filières Destination Chartreuse" pour 3 ans dont les missions principales sont les suivantes :

- Coordonner les itinérances et projets de séjours en étoile dans le respect du territoire notamment pédestre, équestre et vélo.
- Coordonner les EPCI, OTI et partenaires sur les projets itinérances et PDIPR dont l'outil de gestion numérique mutualisé.
- Accompagner les hébergeurs rattachés aux itinérances pour adapter l'offre à la destination et ses clientèles. L'accent sera mis sur l'émergence d'un « réseau d'hébergeurs itinérances ».
- Créer et animer un collectif d'acteurs accompagnants "séjours itinérants en Chartreuse" : favoriser la complémentarité et dialogue entre acteurs de l'hébergement touristique (Région, CCI, fédérations, labels, OT, Chartreuse tourisme, EPCI, agences immobilières, conciergerie, ...).
- Veiller à la cohérence du déploiement des labels sur la destination tant chez les hébergeurs que sur l'ensemble de la chaîne de valeur.
- Mener des actions de sensibilisation et professionnalisation des acteurs et usagers.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES AU TITRE DE L'ESPACE VALLEEN	
Salaires et charges	132 302.84 €	Région AURA (25%)	33 075.71 €
		Etat CIMA FNADT (25%)	33 075.71 €
			10 707.53 en 2025
			11 116.56 en 2026
			11 251.62 en 2027
		Autofinancement (50%)	66 151.42 €
Total	132 302.84 €	Total	132 302.84 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider le projet, le poste ainsi que son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Votants (en voix) : 39

Exprimés (en voix) : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

5.5 – Demande de financement pour l'année 2 projet Inter EV pastoralisme tourisme

RAPPEL / CONTEXTE

A l'automne 2023 le commissariat de massif a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour « renforcer les relations entre les territoires Espaces Valléens et les services pastoraux. L'objectif étant de renforcer les capacités de collaboration, d'ingénieries partagées et complémentaires et de contribuer au fait d'assumer les transitions en matière de pastoralisme et d'activités de pleine nature ».

Le Bloc Grenoblois composé des espaces valléens Belledonne, Chartreuse, Matheysine Oisans, Vercors et de la Fédération des Alpagnes de l'Isère ont porté une candidature commune avec l'ambition d'ancrer une culture commune à l'échelle du bassin grenoblois et de se saisir de cette opportunité pour poser les socles d'une collaboration pérenne en associant les agglomérations en pied de massif.

La candidature déposée couvre la période 2024-2026 avec 5 axes de travail :
Axe 0 et 1 : établir nos fondamentaux (gouvernance, feuille de route)
Axe 2 : communiquer, former et sensibiliser les visiteurs et acteurs du territoire
Axe 3 : innover dans chaque EV et partager
Axe 4 : proposer des évènementiels participatifs et démonstratifs

2024 a permis de constituer un groupe de travail technique bien établi à ce jour, d'engager des actions de formation auprès de prescripteurs locaux et des actions communication grand public dans les massifs et agglomérations (déploiement avant l'été 2025).

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

La candidature s'organise sur 3 ans, avec des financements sollicités chaque année auprès des services de l'état. Pour 2025, l'action sera centrée sur la formation du groupe politique pour valider un projet commun en lien avec les agglomérations. Cela passera par :

- 1 journée terrain - atelier dans chaque territoire : 5 RDV d'ici mars 2026
- Le lien aux instances dédiées dans les territoires pour un ancrage local (comités de pilotage espace valléen, plan pastoral territorialisé, ...)
- Poursuivre le lien aux prescripteurs qui auront bénéficié de formations.

L'opération portera donc sur du financement d'ingénierie et de prestations externalisées pour renforcer le collectif et compétences locales.

Bertrand PICHON-MARTIN explique que le budget, coconstruit avec les acteurs du bloc grenoblois, n'est pas encore finalisé mais sera au maximum de 37 000 € avec un reste à charge au PNRC de 1563 €.

Céline DOLGOPYATOFF BURLET fait remarquer que le CD 38 n'a pas été associé à cette démarche, il serait bien de l'intégrer au groupe technique.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver le projet, son plan de financement et de positionner le PNR Chartreuse comme chef de file du « bloc grenoblois »,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

Votants (en voix) : 39

Exprimés (en voix) : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

6 – ADMINISTRATION FINANCES

6.1 – Convention annuelle entre le Département de l'Isère et le Parc

Point présenté par Céline DOLGOPYATOFF BURLET Vice-présidente déléguée à l'administration, aux finances et à la communication

Le Département de l'Isère propose au syndicat mixte de signer une convention partenariale pour l'année 2025.

Cette convention a pour objet :

- de définir les axes prioritaires sur lesquels le Département et le Parc appuieront leur intervention,
- de formaliser les prérequis nécessaires à la bonne exécution du projet de territoire,
- de garantir une vision exhaustive du concours du Département dans les actions du Parc.

Elle est articulée autour des 5 priorités suivantes :

- Le PNR de Chartreuse, garant de la biodiversité
- Le PNR de Chartreuse, au cœur des enjeux de transition
- Le PNR de Chartreuse, acteur du développement culturel
- Le PNR de Chartreuse, engagé pour une cohabitation durable des activités sportives et de loisirs avec les autres usages et le respect de la biodiversité
- Le PNR de Chartreuse, maillon essentiel de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***De valider la convention pour l'année 2025 entre le syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse et le Département de l'Isère,***
- ***D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tous documents se rapportant à la présente décision.***

Votants (en voix) : 39

Exprimés (en voix): 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

6.2 – Création de poste d'attaché principal suite avancement

Point présenté par Céline DOLGOPYATOFF BURLET Vice-présidente déléguée à l'administration, aux finances et à la communication

Du fait de son ancienneté, un agent contractuel est arrivé à l'indice sommital de sa grille d'attaché territorial. Le Parc doit créer un poste d'attaché principal à temps complet afin que l'agent puisse poursuivre son avancement.

Dès que le poste d'attaché territorial sera vacant et après avis du Comité Social Territorial, il sera supprimé.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***De créer le poste d'attaché principal à temps complet,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente décision.***

Votants (en voix) : 39

Exprimés (en voix) : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

6.3 – Création de postes pour l'Atlas de la Biodiversité Communale

Point présenté par Dominique CLOUZEAU, Vice-présidente en charge de la biodiversité et des espaces sensibles

CONTEXTE

Le Parc de Chartreuse a répondu à un appel à projet de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour porter un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) sur 15 communes du territoire entre 2025 et 2028.

Les objectifs de ce projet sont :

- l'amélioration de la connaissance sur la faune, la flore et les milieux naturels grâce à des inventaires menés sur chacune des communes ;
- la sensibilisation et l'implication du grand-public et des scolaires pour la préservation de la biodiversité, par l'intermédiaire d'un large éventail d'événements et d'inventaires participatifs ;
- la valorisation des actions en faveur de l'environnement engagées par les communes ;
- la prise en compte de la biodiversité dans les politiques communales et intercommunales d'aménagement et de gestion de l'espace.

OBJET DE LA DELIBERATION

Si le Parc est lauréat de cet appel à projet, et donc bénéficiaire de financements de la part de l'OFB, plusieurs recrutements sont prévus pour mener à bien les missions de l'ABC :

Nom du poste	Type de contrat	Nombre de contrats	Période(s) prévue(s)
Chargé de projet ABC	Contrat de projet	1 x 3 ans	Novembre 2025 – novembre 2028
Chargé d'études naturalistes	Contrat de droit public à durée déterminée	2 x 6 mois	Mars – août 2026 et mars – août 2027
Volontaire service civique	Contrat de service civique	2 x 6 mois	Mars – août 2026 et mars – août 2027

Le chargé de projet aura pour mission la coordination globale de l'ABC.

Les chargés d'études naturalistes assureront des inventaires de terrain faune-flore.

Les volontaires en service civique participeront aux inventaires et réaliseront des actions de sensibilisation (animations grand-public, tenue de stands, création d'outils pédagogiques, etc.).

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De créer le poste de chargé de projet ABC,**
- **De créer les postes de chargés d'études ABC,**
- **De mettre en place 2 missions en services civiques dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision et notamment les éventuelles demandes d'agrément nécessaires.**

Votants (en voix) : 39

Exprimés (en voix) : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

7 – FORET

Points présentés par Gilbert GUIGUE Vice-président délégué à la filière bois et à la forêt

7.1 – Forestivités en Savoie 2025

Contexte

Le festival Les Forestivités est né en Isère en 2022. Deux éditions se sont déroulées en Isère (2022, 2024) avec des animations proposées en chartreuse.

Le Parc est partenaire de ce festival.

Il se déroule pendant les vacances de la Toussaint et plonge le visiteur dans l'univers de la forêt et du bois local.

Une première édition en Savoie aura lieu cette année le 19 octobre.

Description

L'opération consiste, durant le festival, à animer un temps fort au cœur de la vallée des Entremonts (AADEC – GPACC). Ce moment sera complété par la tenue d'un stand lors de la journée d'ouverture (CIBC) ainsi que l'organisation d'une visite couplant découverte d'un chantier de construction utilisant du bois local et échange en forêt (CIBC).

Plan de financement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Forestivités en Savoie 2025	3 920 €	Conseil départemental de la Savoie	3 000 €
		Autofinancement Parc	920 €
Total dépenses	3 920 €	Total recettes	3 920 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver l'opération et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à faire les demandes de financement auprès du département de la Savoie,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet.***

Votants (en voix) : 39

Exprimés (en voix) : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

7.2 – Sensibiliser aux métiers de la forêt et du bois

Contexte

En Chartreuse, la forêt est une composante forte de l'identité et du dynamisme local. Elle répond à la fois à des enjeux économiques, mais aussi environnementaux et sociaux.

Cependant, la filière bois souffre d'un déficit en matière de communication sur son activité et ses métiers.

Description

L'opération consiste à animer plusieurs événements et projets de sensibilisation en lien avec la gestion forestière et le bois matériaux :

- Animation et visites autour de la gestion forestière et la récolte de bois (« vis ma vie de forestier », « vis ma vie de bûcheron »).
- Animation et visites couplant découverte de chantier de construction utilisant du bois local et échange en forêt sur la gestion forestière en lien avec l'AOC Bois de Chartreuse.

Plan de financement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Sensibilisation aux métiers de la forêt et du bois	6 000 €	Conseil départemental de la Savoie	3 000 €
		Conseil départemental de l'Isère	3 000 €
Total dépenses	6 000 €	Total recettes	6 000 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver l'opération et son plan de financement,***

- **D'autoriser le Président à faire les demandes de financement auprès du Conseil départemental de l'Isère et du Conseil départemental de la Savoie,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet.**

Votants (en voix) : 39

Exprimés (en voix) : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

QUESTIONS DIVERSES

Dominique ESCARON rappelle les dates des prochaines réunions :

- Vice-présidents le 2 juin
- Bureau syndical le 23 juin

Corine WOLFF souhaite revenir sur le dossier des silhouettes villageoises, en effet, dans le cadre de la charte, il y a un fil rouge sur la qualité paysagère et les prérogatives de sobriété énergétique. La question se posait de comment concilier les impératifs de rénovation avec la qualité paysagère et le fait de préserver les silhouettes villageoises, tout en ayant un enjeu de Zéro Artificialisation Nette.

Les nouvelles énergies ont un impact aussi sur les constructions, et peuvent modifier le patrimoine bâti.

Il y a beaucoup d'inquiétudes sur ce fameux ZAN, qui est toujours dans une logique de chiffre, on s'aperçoit que la dimension de qualité du bâti n'est pas très présente. On peut s'interroger sur l'incidence d'une rénovation énergétique, isolation par l'extérieur, l'aménagement du solaire sur les toitures, les éoliennes...qui peuvent être désastreuse pour le paysage.

Laurence Janet, urbaniste/paysagiste a animé des ateliers de restitution et a travaillé avec les CAUE, ils ont fait un certain nombre de suggestions, par exemple sur l'intérêt de travailler avec les évolutions photographiques, qui permet de voir les évolutions vertueuses ou inversement, et ont sensibilisé sur la dimension de la subjectivité « de bons ou de mauvais goûts ».

Le Parc a développé un questionnaire, envoyé le 16/04 à toutes les communes, pour permettre d'avoir une première approche des élus et enfin de mettre en place des ateliers. 3 ateliers sont programmés en juin, ils donneront lieu à la fin à un livrable de restitution et une conférence grand public.

Tous ces guides et outils, qui existent déjà sur d'autres territoires, doivent être ressortis, il faut remettre l'architecture au goût du jour, il y a un besoin urgent de contextualisation.

Michelle MONIN fait part de la problématique sur la commune de Miribel les Echelles, où il y a 70 granges qui menacent de s'effondrer faute des coûts de réfections de toitures, par contre il y a une très forte pression des constructeurs pour implanter des lotissements. Elle regrette que l'on ne se soucie plus de la qualité du paysage sous prétexte des performances énergétiques.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 heures 20

Ce procès-verbal est à retrouver en suivant le chemin ci-dessous :

<https://www.parc-chartreuse.net/comprendre-le-parc/la-vie-administrative-du-parc/procès-verbaux-des-comités-et-bureaux-syndicaux/>

ANNEXE :

BUREAU SYNDICAL
5 mai 2025 – 18h30
ST PIERRE DE CHARTREUSE

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	DELPHIN Maurice
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	ESCARON Dominique
GERIN Anne	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MONIN Michelle
GUIGUE Gilbert	
WOLFF Corine	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	POZO Jean-Christophe
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	PICHON-MARTIN Bertrand

Membres de l'équipe technique : FATELA Artur et MALLIER Peggy.

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
REY Freddy à BERANGER Nathalie	CHAVAND Christelle à BREYTON Stéphanie
VIAL Cédric à BERANGER Nathalie	EYMERY Clémentine à BREYTON Stéphanie
	MOREL Véronique à PICHON-MARTIN Bertrand
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	EGO Catherine à CLOUZEAU Dominique
	LAVAL Sylvain à ESCARON Dominique
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	BOIX-NEVEU Arthur
HABFAST Claus à CLOUZEAU Dominique	BOUZON Elodie
BONNARDON Pierre à ESCARON Dominique	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	MOLLIERE Denis à WOLFF Corine

BRUN Jean-Jacques, Co-président du Conseil scientifique
MADELRIEUX Sophie, Co-présidente du Conseil scientifique
SEGUIN Catherine, Préfète de l'Isère